Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251204-C_2025_121-DE

Conseil Communautaire du 27 novembre 2025 Délibération n°C_2025_121

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 novembre 2025, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 21 novembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (36) :
STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, YHUEL Yann, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, GUIHARD Jean-François, DE CHABANNES Alain, FEUTELAIS Pierrick, NAEL David, PRINCELLE Chantal, LORIOT Viviane, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, COWET Vincent, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, COLLEAUX David, BERTHET Michel, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, BLANCO-HERCELIN Carole, GUEGAN Rozenn, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, ROBERT Joseph

Absents ayant donné pouvoir (7) :
BLEHER Jean-Luc donne procuration à STRICOT Gaëlle, RODRIGUEZ Paul donne procuration à SOGORB-MOUTEL Annie, PIEL Mickaëlle donne procuration à HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre donne procuration à COWET Vincent, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, BOULANGER Delphine donne procuration à GENOUEL Fabrice, FABLET Jérôme donne procuration à GUEGAN Rozenn

Absents excusés (6) :
LAUNAY Guénaël, MOHAËR Céline, MARTIN Michel, JEHANNIN Pascal, BRAUD Maurice, NICOLE Sophie

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Déchets - Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères – Approbation des tarifs 2026 en déchetterie pour les professionnels

Le vice-président en charge du dossier, informe les membres du conseil communautaire de sa proposition d'augmenter de 2 € par m3 le flux coûtant le plus cher pour le service : les encombrants, pour les professionnels d'OBC et le double pour les professionnels ne venant pas d'OBC.

Cela se justifie par l'augmentation de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes). Elle va augmenter de 4 € / Tonnes entre 2025 et 2026.

Tableau 1 - Tarifs spécifiques à certains flux collectés en déchèteries proposés pour 2026

	TARIFS professionnels d'OBC	TARIFS professionnels hors d'OBC
Gravats inertes	30 € / m 3	60 € / m 3
Végétaux	20 € / m 3	40 € / m 3
Bois	33 € / m 3	66 € / m 3
Non-Valorisables (Encombrants)	65 € / m 3	130 € / m 3
Cartons	0 € / m 3	0 € / m 3
Métaux	0 € / m 3	0 € / m 3

Il est rappelé que dans le cadre réglementaire de la Responsabilité Elargie du producteur (REP) les professionnels doivent opter pour des filières de traitement proposées par des prestataires privés pour certains de leurs déchets. C'est le cas pour les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), les Déchets Diffus Spécifiques (DDS – Produits Dangereux) et le mobilier. En ce sens, les professionnels sont refusés pour les déchets précités depuis le 1er avril 2022.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251204-C_2025_121-DE

Il est proposé au conseil communautaire de :
- ADOPTER les tarifs « professionnels en déchetterie» tels que proposés ci-dessus sur l'exercice 2026,
- AUTORISER le président, ou son représentant, à signer les documents se rapportant à cette décision

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à la majorité avec :
38 voix pour
1 abstention
ROBERT Joseph
4 contre
GUEGAN Rozenn, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, FABLET Jérôme

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

